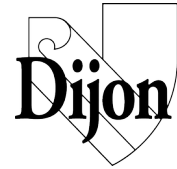


Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Najoua BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : CULTURE**

### **Orchestre Dijon Bourgogne – Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026**

La Ville de Dijon est engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel, favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Le domaine musical constitue un axe important de la politique culturelle de la Ville de Dijon. Ce secteur est animé par un réseau d'acteurs dont fait partie l'Orchestre Dijon Bourgogne (O.D.B.).

L'Orchestre Dijon Bourgogne est un orchestre de musiciens permanents qui a pour objectif la production et diffusion du répertoire lyrique et symphonique.

Son activité principale a lieu à l'Opéra de Dijon où son effectif permanent est mis à disposition pour trois productions lyriques et un concert symphonique par saison. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'Opéra de Dijon pour une durée de six saisons du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2027. L'Opéra et l'ODB peuvent également produire conjointement d'autres spectacles dont les modalités sont fixées par une convention spécifique au projet.

Dès la saison 2022-2023 et pour une durée de 3 saisons, l'ODB est dirigé par un Chef Principal en la personne de Joseph Bastian.

L'ODB a également un rôle majeur dans l'éducation artistique. Chaque saison, l'orchestre propose une académie d'orchestre à destination des adultes amateurs ainsi qu'un orchestre au sein des quartiers prioritaires de la métropole dijonnaise.

La Ville est fortement engagée en faveur de cet orchestre avec un soutien annuel de 810 000 €.

Il vous est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs de trois ans et tripartite (DRAC, Région, Ville) afin de permettre à l'Orchestre Dijon Bourgogne de poursuivre ses missions sur le territoire.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention proposé, annexé au rapport et autoriser Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour son application et sa reconduction.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN